

25

B

100 153

100 100 130

190 23 100

53 501

30

135 150

100 135

123 133

58 100

100 100

100 16

515 255

100 80

53 163

100 100

89 100

期 103

關 153

100 155

526 153

35 100 100 33

100 163

100 100

18 131 

(4) 100

555

100

100

100

155

膨

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024 Délibération n° DEL-2024-0392

Objet: SCIC AXEL - Attribution d'une subvention d'investissement

Nombre de sièges : 74 Membres en exercice: 74

Présents: 61 Pouvoirs: 9 Absents : 0 Excusés: 13 Pour: 70 Contre: 0

Abstention: 0 N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

n 4 DEC. 2024

et publié le

n 4 DEC. 2024

Secrétaire de séance : Jean-François CLAPPAZ Le lundi 25 novembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président, Convocation dûment faite le 19 novembre 2024.

Présents: Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia Francois BERNIGAUD, Anne-Francoise BESSON, Clément BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs: Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Julien LORENTZ à Annick GUICHARD, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Youcef TABET à Nelly GADEL, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20241125-DEL-2024-0392-DE Date de télétransmission : 04/12/2024 Date de réception préfecture : 04/12/2024

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique,

Le projet de création d'une plateforme de prototypage et d'industrialisation a été validé par le Comité Stratégique de filière Industrie et Technologie de la Santé (instance du Conseil National de l'Industrie) en juin 2021.

Son objectif est de renforcer la filière de l'imagerie médicale à l'échelle régionale et nationale.

Ce projet est atypique car il est né d'une réflexion portée par les représentants syndicaux de la Confédération Générale du Travail (CGT) et les dirigeants du groupe d'électronique français THALES.

Ce projet a pour objet d'accélérer l'émergence et l'essor de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et start-ups françaises innovantes dans le secteur de l'imagerie médicale, en les accompagnant dans les différentes étapes de leurs projets, de la conception jusqu'à l'industrialisation. Les innovations ciblées, notamment dans le domaine de la Deeptech, permettront une meilleure prévention médicale, un accès optimisé aux soins de santé et une amélioration de la prise en charge des patients.

Il s'agira d'accompagner les start-ups sur une période de 2 à 5 ans dans le cadre de la préindustrialisation puis d'industrialisation de leurs produits. La sélection des dossiers sera faite sur la base de la plus-value apportée au système médical et la probabilité d'accès au marché.

Ce projet a pour ambition de :

- Se positionner comme préfigurateur des centres d'industrialisation nationaux des dispositifs médicaux innovants de demain,
- Mettre à disposition des moyens (humains et matériels) pour le prototypage et l'industrialisation de ces entreprises,
- Fédérer les centres d'expertises de recherche académique et technologique de la filière d'imagerie médicale,
- Devenir le hub des métiers et des qualifications de l'imagerie médicale, notamment en offrant aux acteurs de la formation professionnelle l'accès à des moyens et infrastructures de classe industrielle.

Le projet sera porté par la SCIC AXEL, Société par Actions Simplifiée au capital variable, dont le siège social sera situé dans les locaux de TRIXELL à Moirans.

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20241125-DEL-2024-0392-DE Date de télétransmission : 04/12/2024 Date de réception préfecture : 04/12/2024

Six catégories d'associés sont prévues pour sa gouvernance : partenaires industriels, clients de la SCIC, collectivités locales, acteurs de la recherche et enseignement supérieur, partenaires (syndicats dont notamment la CGT, professionnels de santé...), salariés de la SCIC. Par ailleurs, 5 collèges seront représentés : industriels, collectivités locales, acteurs de la recherche, partenaires, salariés.

100

.3 133

153

100

100

100 188

83 103

颇 200

805 100

88 100

100 56

100 23

酮 100

133 88 100

100 100

99

53 199 H

535 20 185 田

50 99

163

醋

120

63 93

120 100 12 Ce projet a été présenté à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il est en cours d'instruction.

Il est à noter que dans le cadre de son programme 2022-2028, la Région a ciblé des filières d'excellence parmi lesquelles figure l'industrie de la santé.

S'appuyant sur des leaders mondiaux reconnus et un tissu dense de PME, cette filière est essentielle à la compétitivité de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle s'appuie sur un potentiel de Recherche et Innovation remarquable ainsi que sur un écosystème d'innovation et de transfert technologique structuré. L'industrie de la santé est particulièrement performante dans les domaines des biotechnologies, des technologies et dispositifs médicaux, dans une logique de médecine 5P (prédictive, personnalisée, participative, préventive et preuve d'un service rendu). L'Organisation Mondiale de la Santé a d'ailleurs choisi la région Auvergne-Rhône-Alpes pour accueillir son académie en 2024. Les enseignements de la crise sanitaire récente placent le soutien à l'industrie de la santé comme enjeu majeur de souveraineté régionale et nationale.

Localement, ce projet permet également d'asseoir la pérennité du groupe THALES/TRIXELL au sein du territoire et les emplois associés sur le site de Moirans (447 emplois). De plus, le projet se veut impactant dans le cadre de la création d'un réseau de sous-traitants locaux.

Cette collaboration entre un grand groupe et des start-ups est exemplaire et en lien direct avec les objectifs qui ont conduit à la mise en place du pacte économique local.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'attribuer à la SCIC AXEL une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € sur 3 ans.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20241125-DEL-2024-0392-DE Date de télétransmission : 04/12/2024 Date de réception préfecture : 04/12/2024

Ainsi, compte tenu des éléments qui ont été présentés et des enjeux locaux et nationaux à soutenir la filière de l'imagerie médicale, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- De valider l'engagement du Grésivaudan, conjointement avec Grenoble-Alpes Métropole et la communauté du Pays Voironnais, à accompagner le projet AXEL,
- D'attribuer une subvention d'investissement à la SCIC AXEL d'un montant de 100 000 € sur 3 ans.
- D'intégrer Le Grésivaudan dans la gouvernance du projet dont les modalités restent à définir,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé tous les membres présents. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 2 5 NOV. 2024

Le Président, Henri BAILE